

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(5\)](#)[Item Jean-Baptiste André Godin à monsieur Guérin, 6 mars 1858](#)

Jean-Baptiste André Godin à monsieur Guérin, 6 mars 1858

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

[Guérin \[Nancy\]](#) *est destinataire de cette lettre*

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamillistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[6 mars 1858](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Guérin \[Nancy\]](#)

Lieu de destinationNancy (Meurthe-et-Moselle)

Description

RésuméSur l'achat d'une prairie à Guise. Godin répond à une lettre de Guérin du 28 février 1858 relative au prix de vente du terrain qu'il possède à Guise près de l'usine des Fonderies et manufactures Godin-Lemaire. Godin rappelle à Guérin que dans les négociations antérieures, le terrain réputé contenir 5 hectares et demi

avait été proposé à 42 000 F, soit 7 600 F l'hectare, un prix excessif. La superficie réelle du terrain étant de 4 hectares 98 ares, près d'un hectare ayant déjà été vendu, Godin propose une somme de 35 000 F, soit près de 10 000 F au-dessus de sa valeur vénale.

Mots-clés

[Finances d'entreprise](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

NomGuérin [Nancy]

GenreHomme

Pays d'origineInconnu

ActivitéRente/Propriété

BiographiePropriétaire de terrains à Guise (Aisne), résidant à Nancy (Meurthe-et-Moselle) en 1858.

Informations sur le document source

CoteFG 15 (5)

Collation2p. (77r, 78v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 29/07/2022

Dernière modification le 26/04/2023

Guise le 6 mars 1854

11

Monsieur

Je rent aussi à l'arrivée de votre lettre
datée du 26 août je n'ai pu y répondre plus tôt
sans cela je l'eusse fait car j'ignore le besoin d'être
bientôt fixé sur les négociations que le baron m'a
engagé à reprendre avec vous sur une affaire
que j'avais oubliée et qui si elle n'arrivait à une
prompte conclusion devrait être abandonnée de crainte
en vous irritant je ne me dissimule pas le peu
de chance qu'il y avait de vous trouver disposés à vendre
à un prix acceptable, en raison surtout du précédent
qui a existé entre nous, mais si comme vous me
le dites, l'opinion des personnes compétentes peut être
une cause déterminante pour vous et si surtout vous
jugiez à propos de payer plus avantageusement que
sur cette propriété le prix que je puis vous en offrir
il ne peut encore que nous traitations cette affaire
sans doute vous occuper de motifs qui ont
provoqué l'offre de 62 mille francs qui vous a été
faite à mon insu, je dois néanmoins vous signaler
que la propriété n'avait alors été affirmée contenir
vingt hectares et demi ou à peu près, ce prix élevait
la propriété à fr 7600 l'hectare, je trouvais
déjà ce prix trop élevé mais la différence qui en
fut signalée dans la continuation me fit bientôt
diviser l'abandon de cette affaire.

en la reprenant aujourd'hui je ne puis
donc que rester dans la limite de l'ancien prix qui
n'avait semblé d'abord vous avoir été offert, or
les 20 hectares 98^{ar} 61 au prix de fr 7600 l'hectare
élevent la propriété à la somme de fr 34.696,00
dont réduisant pour la partie vendue fr 3000,00
reste fr 34.696,00
ou soit en la même somme trente quatre mille francs
ce vous maintenant cette offre vous pouvez agréer

Monsieur Guirin à Nancy

si vous êtes bien renseigné que je suis
à plus de 10 mille francs au-dessus de la
valeur réelle, je sente bien la nécessité
qu'il en soit ainsi pour traiter avec vous
Monsieur qui n'avez rien qui vous engage à
vendre sinon des conditions favorables

Je vous prie en conséquence de m'adresser le
plus tôt qu'il vous sera possible votre acceptation ou votre
refus afin que nos pourparlers ne soient pas un
obstacle à ce que je dois faire en votre faveur
si mon offre ne paraît pas acceptable

Je suis avec toute l'estime et la reconnaissance
de votre plus parfaite considération

Godin